

CONSULTATION PUBLIQUE

« VERS UN RÉGIME DE RENTE DU QUÉBEC RENFORCÉ ET PLUS  
ÉQUITABLE »

**AVIS**

**DE LA TABLE RÉGIONALE DE CONCERTATION DES AÎNÉS  
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

**DÉPOSÉ À LA  
COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES**

## PRÉSENTATION DE LA TABLE RÉGIONALE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (TRCA-02)

La TRCA-02 se veut l'organisme le plus représentatif du milieu régional des personnes âgées. Sa mission est de garantir et de promouvoir la plus grande représentativité du milieu des personnes âgées, de colliger l'information qui les concerne et de veiller à sa diffusion. La TRCA-02 constitue un lien privilégié entre les personnes âgées et les divers niveaux de gouvernement aussi bien que les intervenants sociaux préoccupés par la question des personnes âgées. Sa mission consiste également à intervenir comme agent catalyseur des revendications régionales qui émanent de la population âgée. Elle remplit sa mission en collégialité avec les structures existantes et cela de concert avec l'expertise des organismes du milieu. Elle assure également un rôle conseil auprès de la Conférence régionale des Élus (CRÉ) dans l'élaboration et le suivi de son plan quinquennal.

Les associations et organismes qui interviennent, totalement ou partiellement, en faveur du mieux-être des personnes âgées, peuvent devenir membres de la TRCA.

Son conseil d'administration est composé de dix-neuf (19) personnes :

- Deux personnes nommées par la FADOQ
- Deux personnes nommées par l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées (AQDR)
- Deux personnes nommées par l'Association des retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ)
- Deux personnes nommées par l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP)
- Deux personnes retraitées provenant de la grande entreprise
- Deux personnes élues en Assemblée Générale par le collège électoral
- Six personnes nommées par les organismes régionaux
- Une personne nommée par le Regroupement Action Jeunesse (RAJ-02)

La présence d'une personne nommée par le RAJ-02 est jugée importante par la TRCA-02, considérant son intérêt pour la mise en œuvre d'activités intergénérationnelles.

Le Comité exécutif de la TRCA-02 est actuellement composé des personnes suivantes :

- Mme Nicole Bolduc-DuBois, présidente, AQRP, région Saguenay-Côte-Nord  
2257, rue Hébert  
Jonquière (Québec) G7S 4S3  
Tél. (418) 699-7229 Téléc. (418) 699-7229  
Cellulaire (418) 550-2172  
[nbolduc17@videotron.ca](mailto:nbolduc17@videotron.ca)

- M. Guy Dallaire, premier vice-président, AREQ section Lac-Saint-Jean  
460, rue des Merisiers  
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 1C7  
Tél. (418) 239-1045 Téléc. (418) 239-0662  
[guy\\_dallaire@hotmail.com](mailto:guy_dallaire@hotmail.com)
  
- M. Raoul Arsenault, deuxième vice-président, secteur aluminium  
2287, rue St-Philippe  
Jonquière (Québec) G7S 2S8  
Tel. (418) 548-5725 Cellulaire (418) 820-6756  
[arsenault.raoul@videotron.ca](mailto:arsenault.raoul@videotron.ca)
  
- Monsieur Benoît Potvin, trésorier, FADOQ  
21 rue Laurier Sud  
Alma (Québec) G8B 3L5  
Tél. (418) 662-1058  
[maltais82@sympatico.ca](mailto:maltais82@sympatico.ca)
  
- Mme Lise Lapointe, secrétaire, AREQ section Saguenay  
286 rue Boischatel  
Chicoutimi (Québec) G7G 4P5  
Tél. (418) 549-9370  
[lapointelise@sympatico.ca](mailto:lapointelise@sympatico.ca)

## 1. NOTRE VISION GLOBALE DE LA CONSULTATION

Nous sommes conscients de la complexité du dossier du Régime de rentes du Québec et nous constatons que si les personnes âgées sont concernées, les générations actuelles qui contribuent et contribueront au régime le sont davantage. Nous entendons donc privilégier une réflexion qui s'attardera principalement à quelques aspects des pistes de solutions proposées.

Pour un grand nombre de Québécoises et Québécois, le RRQ est une source de revenu importante quand vient l'âge de la retraite et ceci est encore plus vrai pour les personnes qui ne bénéficient pas de revenu provenant d'un régime privé de retraite. La place du RRQ dans le système de retraite se doit d'être maintenue et il est primordial de faire en sorte que les générations futures puissent continuer d'en bénéficier.

Nous constatons également l'évolution de la société québécoise et la transformation du marché du travail. La TRCA-02, qui est composée en grande majorité de personnes retraitées, se sent très concernée par ce changement important du marché du travail. Nous entendons parler de plus en plus de pénurie de main-d'œuvre, même dans les régions traditionnellement aux prises avec un taux de chômage élevé. Considérant que l'espérance de vie s'est allongée, on peut affirmer que la plupart des personnes qui prennent leur retraite sont en bonne santé. Nous pensons donc que les aînés peuvent contribuer davantage au marché du travail.

Si nous représentons des personnes âgées pour la plupart déjà retraitées, nous sommes aussi des parents et des grands-parents préoccupés par les réalités familiales d'aujourd'hui. Même s'il est vrai que ces réalités ont évolué, et que les femmes participent davantage au marché du travail, notre opinion est que plusieurs d'entre elles demeurent plus vulnérables et qu'une attention particulière devra leur être apportée.

Finalement, nous sommes d'avis que le document de consultation propose des pistes de solutions intéressantes en ce qui a trait aux avenues à explorer pour bonifier le régime.

## **2. LE PASSAGE À LA RETRAITE DEVIENT SOUVENT UNE SOURCE D'INQUIÉTUDE**

Nous constatons que trop souvent le passage à la retraite, pour bon nombre de concitoyens et concitoyennes, apporte une réduction de la qualité de vie, un appauvrissement réel et un effritement des liens sociaux et conviviaux.

Pour bon nombre de personnes retraitées, les régimes publics de retraite constituent souvent l'unique source de revenu. Le document de consultation mentionne que les régimes complémentaires de retraite (RCR) couvrent un peu plus de 40% des travailleurs au Québec. Même si le RÉER, collectif ou individuel, représente un instrument d'épargne intéressant pour la retraite, nous pouvons facilement affirmer que pour un très grand nombre de travailleurs, les régimes publics demeurent les seules sources de revenu. Pour constituer un pécule personnel (RÉER ou autre), il faut disposer de moyens financiers et un bon nombre de travailleurs et travailleuses ne peuvent le faire, surtout à un jeune âge alors qu'ils font face à de multiples obligations.

### **Recommandation :**

Veiller à ne pas amplifier l'insécurité financière chez les clientèles les plus vulnérables, en assurant notamment un niveau de revenu décent et adéquat qui tienne compte, année après année, d'une juste appréciation des hausses des coûts des biens et services essentiels.

## **3. LE FINANCEMENT DU RRQ**

Le document de consultation « Vers un régime de rente du Québec renforcé et équitable » nous sensibilise à la situation financière du RRQ et nous propose de renforcer le financement par une augmentation du taux de cotisation. On mentionne que dès 2011, une partie des revenus de placement doit être utilisée pour financer l'excédent des sorties de fonds sur les cotisations, que la réserve commence à diminuer en 2033 et devient nulle en 2051.

Deux facteurs principaux expliquent, toujours selon le document de consultation, l'augmentation de la pression financière sur le Régime depuis la dernière réforme : la hausse importante de l'espérance de vie de la population et les salaires des travailleurs qui augmentent plus lentement.

Les personnes retraitées qui reçoivent actuellement des prestations n'ont pas intérêt à ce que le régime connaisse des problèmes financiers, tout comme les cotisants actuels et futurs. Par contre ce sont les cotisants actuels et futurs qui seraient affectés par l'application de cette piste de solution.

Nous soulevons certaines de nos inquiétudes :

- a) L'évaluation du coût réel des mesures proposées est-elle faite adéquatement et de façon des plus rigoureuses?
- b) Les incitatifs ou autres modifications doivent être instaurés de façon permanente en sus de toutes les mesures déjà existantes.

Notre opinion est que les revenus du RRQ devraient toujours être suffisants pour maintenir les prestations prévues par le régime et que sa gestion devrait être à l'abri des intérêts politiques de toute nature.

### **Recommandation :**

Mettre en place un mécanisme permanent et objectif pour déterminer le taux de cotisation au régime, et prévoir une structure de gestion à l'abri des intérêts politiques de toute nature.

## **4. ADAPTER LE RRQ À L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU TRAVAIL**

Lors de la consultation de 2004, la TRCA-02 mentionnait qu'elle souscrivait d'emblée à toute mesure favorisant des modes diversifiés de retrait de la vie active. Aujourd'hui nous ajoutons que la TRCA-02 contribue dans sa région à une plus grande implication des personnes âgées dans le développement économique et également au niveau social et communautaire.

Nous avons signé une importante entente spécifique avec le Ministère de la Famille et des Aînés (MFA), le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), la Conférence régionale des Élus (CRÉ) ainsi que d'autres partenaires régionaux tel que le RAJ-02, l'Agence de la santé et des services sociaux ainsi que la FADOQ.

Dans cette entente, nous avons identifié trois objectifs audacieux :

- dans une perspective de développement intergénérationnel, mettre à contribution l'expertise et la compétence des aînés de notre région;
- améliorer les conditions économiques des aînés tout en favorisant leur implication sociale;
- favoriser l'enracinement des aînés dans leur milieu.

Vous pouvez constater que si le bien-être des aînés demeure, pour nous, une préoccupation importante, leur contribution au développement régional et leur implication sociale sont également importants.

Nous pensons que la contribution des personnes aînées au marché du travail sera de plus en plus présente dans les prochaines années. Les personnes plus âgées souhaitent de plus en plus prolonger leur carrière, soit par goût de continuer soit pour des raisons financières ou autres. Par contre, dans certains cas, elles aimeraient bénéficier de conditions plus souples et même faire des choses différentes. Le document de consultation mentionne qu'en 2006, 110 000 bénéficiaires d'une rente du RRQ avaient aussi des revenus de travail et cotisaient au régime. Considérant que dans plusieurs secteurs d'activités au Québec, nous vivons avec une pénurie de main-d'œuvre, la retraite progressive ou encore la retraite à un âge plus avancé, est une solution gagnante pour les employeurs qui ont un grand besoin de main-d'œuvre et pour les personnes plus âgées qui ont des besoins financiers où qui souhaitent se retirer graduellement pour toute autre raison. Il nous apparaît important toutefois que le tout demeure sur une base volontaire.

On constate également que des personnes aînées déjà à la retraite et qui reçoivent des prestations du RRQ et pour certaines, des prestations d'un régime privé, aimeraient réintégrer le marché du travail. Souvent, pour ces personnes, le goût de faire des choses différentes ou encore des besoins financiers, les incitent à vouloir recommencer à travailler.

Nous pensons que certaines pistes de solution vont dans le bon sens et nous ajoutons qu'il faudrait innover par des mesures spécifiques pour réduire les embûches à la poursuite du travail. Ceci impliquerait une révision des pratiques de travail et peut-être de certaines lois ainsi qu'un nouveau contrat social à définir, notamment entre le législateur, les associations patronales et les organisations syndicales.

Nous assistons de plus en plus à la création d'entreprises individuelles et collectives par des personnes nouvellement retraitées, qui voient ainsi

l'occasion d'accroître leur revenu de retraite et de réaliser, pour certaines, un rêve où une ambition. Cette tendance devrait inciter au développement de mesures *facilitantes* pour ces candidats et candidates à l'*entrepreneurship*.

### **Recommandation :**

Nous sommes en accord avec la piste de solution # 2 qui est d'éliminer la condition de cessation de travail pour pouvoir demander sa rente de retraite avant 65 ans.

La piste de solution # 3, qui est de calculer la rente de retraite en utilisant, à terme, les 40 meilleures années de gains de carrière, est également appropriée puisqu'elle constitue un incitatif à travailler et ainsi contribuer au régime au-delà de 60 ans.

**Toutefois, nous n'avons consulté aucun expert pour en mesurer l'impact et nous demeurons préoccupés par la situation des femmes et des personnes à faible revenu.**

Nous émettons une opinion favorable en ce qui a trait à la piste de solution # 4 (hausser de 0,5% à 0,7% par mois d'ajournement le facteur d'ajustement actuariel applicable à la rente d'une personne qui diffère sa rente de retraite au-delà de 65 ans)

La piste de solution # 5 qui est de prévoir une définition unique de l'invalidité jusqu'à 65 ans, nous apparaît être une simplification et dans ce sens nous ne pouvons qu'être favorables.

Finalement nous sommes favorables à la piste # 6 qui est de couvrir le risque d'invalidité totale des bénéficiaires d'une rente de retraite âgées de 60 à 65 ans qui travaillent et cotisent au RRQ.

Outre les pistes de solutions proposées qui favorisent le maintien en emploi, notamment en privilégiant la retraite progressive, il y aurait lieu de favoriser cette dernière pratique et de viser sa généralisation dans tous les secteurs de l'activité économique. Ainsi, une fiscalité incitative devrait contribuer à son implantation en entreprises par une réduction conséquente des charges sociales imposées à celles-ci. Divers mécanismes fiscaux pourraient ainsi être développés afin d'encourager les initiatives, tels le travail à temps

partagé, des horaires de travail flexibles et variables, le mentorat, l'implication sociale et communautaire, et autres.

## **5. ADAPTER LE RRQ AUX RÉALITÉS FAMILIALES.**

La TRCA-02 est un organisme préoccupé par les intérêts des personnes âgées, mais elle est aussi à l'écoute des plus jeunes et elle travaille à développer des activités intergénérationnelles. Nous sommes conscients que les avantages dont nos membres bénéficient aujourd'hui doivent être perpétués pour les prochaines générations. De plus, nous sommes des parents et des grands-parents et à ce titre nous avons à cœur le bien-être des nôtres. Nous constatons aussi que les réalités familiales ont changé. Si, à notre époque la famille composée du père, de la mère et des enfants, était le modèle presque unique, la réalité actuelle est tout autre. Lorsqu'on lit qu'un enfant sur quatre vit avec un seul parent, nous prenons acte de cette réalité et nous convenons que des ajustements au Régime de rente deviennent nécessaires.

Nous croyons également que des ajustements au Régime pour tenir compte de la réalité des conjoints de notre époque, sont justifiés.

En prenant en compte l'espérance de vie plus grande chez les femmes, on doit reconnaître que les pistes de solution proposées concernant la rente au conjoint s'adressent majoritairement à cette clientèle. Il est vrai que de plus en plus de femmes ont acquis une indépendance financière ces dernières années. Il demeure tout de même certains constats qui méritent une attention particulière. Par exemple, les femmes occupent souvent des emplois à temps partiel et moins rémunérateurs.

Nous voulons exprimer une préoccupation importante concernant les personnes, très majoritairement des femmes, qui sont demeurées au foyer pour assurer l'éducation et le bien-être de leur famille. Ces personnes n'ont évidemment pas contribué au RRQ et ne peuvent bénéficier de ses avantages. Nous pensons que ces personnes ont contribué à leur façon à l'évolution de la société québécoise et que cette situation mérite réflexion.

## **Recommandation :**

Dans un premier temps nous souscrivons à la piste de solution # 8 qui est de tripler (sic) la rente d'orphelin en la faisant passer de 66\$ à 209\$ par mois.

Pour la piste de solution # 9 nous apportons un ajustement pour tenir compte de nos préoccupations. Nous la formulons ainsi :

« pour le conjoint de moins de 65 ans, remplacer la rente de conjoint survivant, actuellement viagère, par une rente temporaire versée pour un maximum de 3 ans égale à 100% de la rente que le cotisant décédé aurait reçue s'il était plutôt devenu invalide, et pour un maximum d'un autre 7 ans à 60 % de la rente que le cotisant décédé aurait reçue s'il était plutôt devenu invalide »

Nous sommes en accord avec la piste de solution # 10 qui est de transférer au compte du conjoint survivant de moins de 65 ans 60% des gains inscrits au registre du cotisant décédé, pour chacune des années de vie commune.

Nous sommes également favorables à la piste de solution # 13 qui est de rembourser les cotisations qu'une personne a versées au RRQ, jusqu'à concurrence de 2 500\$, si elle décède sans rendre ses proches admissibles à la prestation de décès et sans avoir reçu d'autres prestations du régime.

Nous émettons l'opinion que la rente au décès de 2 500\$ devrait être revue à la hausse en considérant les coûts actuels reliés au décès.

Nous ne nous sommes pas attardés aux pistes de solution 11 et 12, et nous n'émettons pas de commentaire.

## **6. DEUX AVENUES À EXPLORER POUR BONIFIER LE RRQ**

Les deux avenues à explorer nous apparaissent intéressantes même si nous ne souhaitons pas nous y attarder. Les personnes qui reçoivent déjà leur prestation du RRQ ne sont pas concernées et nos membres sont pour la plupart dans cette situation. Toutefois, comme intervenant du milieu nous considérons qu'il devrait y avoir une bonne discussion autour de ces deux avenues à explorer.

L'idée de permettre aux québécois et québécoises de verser des cotisations volontaires est intéressante et il faudrait aussi considérer la possibilité que l'employeur puisse verser des cotisations supplémentaires. Un très grand nombre d'employés, pensons au secteur communautaire, n'ont pas accès à des régimes de retraite. La contribution volontaire permettrait d'augmenter la rente du régime public et assurerait un revenu plus élevé pour ces personnes qui sont souvent les moins favorisées. La possibilité de contribuer volontairement étant offerte à tous les cotisants au régime, il y a là une bonne piste de solution pour assurer le financement du régime.

Nous avons fait part plus haut dans le document de notre préoccupation concernant la femme qui est demeurée au foyer sa vie durant et qui est exclue du Régime. Nous pensons que cette situation mérite d'être sérieusement étudiée afin de proposer des moyens pour que ces personnes puissent bénéficier éventuellement d'une rente de retraite.

## **7. EN CONCLUSION**

Nous avons cherché, par cette réflexion et nos quelques recommandations, à répondre au document de consultation « Vers un régime de rentes du Québec renforcé et plus équitable », dans la mesure de nos intérêts et de nos compétences.

De façon plus générale, nous pensons que cette consultation nationale sur le Régime de rente du Québec interroge le fondement même de notre approche des questions reliées au phénomène de la retraite et de ses implications économiques et sociales. Ainsi on ne peut envisager ces questions sous un angle restrictif mais les placer dans un contexte structurel où d'autres mesures sociales et compétences de l'État doivent interagir. Nous mentionnons comme exemple les pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs d'activités qui touchent l'ensemble du Québec et qui s'amplifieront malgré le ralentissement économique dû à la crise que nous subissons actuellement.

Dans l'ensemble, nous pensons que le RRQ a une place très importante dans le système de retraite des Québécois et des Québécoises et que nous avons l'obligation de nous assurer de sa pérennité pour les générations futures. Nous convenons également que tout le monde doit contribuer à assurer cette pérennité. Nous avons ainsi exprimé des opinions plutôt favorables aux pistes de solution proposées. Nous aimerions avoir l'assurance que ces

solutions seront adéquates et que nous n'aurons pas à recommencer ce travail dans quelques années.

Nous insistons sur la contribution des aînés au développement collectif. Si nous avons, comme organisme, la préoccupation de défendre les intérêts de nos membres, nous avons aussi l'obligation de contribuer davantage pour faire face à nos défis collectifs.

À titre d'exemple, la contribution des aînés sur le marché du travail doit être plus présente. La TRCA-02 a cette volonté de participer aux solutions, mais il va sans dire que des changements sont nécessaires. Dans ce contexte, certaines pistes de solution, comme la possibilité d'obtenir le versement des rentes à 60 ans, et ce sans condition, est un changement incontournable.

Localement, la TRCA-02 poursuit la mise en place de son important plan d'action visant l'atteinte des objectifs de son entente spécifique. Nous travaillons à mettre en place un Carrefour de l'information pour les aînés qui couvrira toute notre région, nous favorisons des interventions intergénérationnelles, nous voulons améliorer les conditions économiques de nos aînés et nous encourageons les activités qui visent à améliorer leur qualité de vie et nous demandons à ces derniers de contribuer davantage au développement régional. Le rôle des aînés dans notre société moderne du Québec est en évolution importante et nous comptons l'assumer.

Nous remercions les membres de la Commission des Affaires Sociales d'être à l'écoute de nos préoccupations et de celles de tous les intervenants qui participent à cette consultation.